Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 056-215600453-20260305-2026_03_03_04-DE

Mardi 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 03 mars, le Conseil Municipal de LE COURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HOUEIX Raymond, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice 15
Nombre de présents 14
Nombre de votants 14
Date de la convocation 25 février 2026
Envoi des documents budgétaires : 17 février 2026

PRESENTS	HOUEIX Raymond	TRIBALLIER Joël	BROHAN Hervé
	LABEUR Chantal	LE COURTOIS Anthony	RETO Ronan
	POISSEMEUX Emmanuelle	MONNIER Karine	TRIBALLIER Stéphanie
	LE BRUN Delphine	BOURHIS Typhaine	
	BOLAN Alexandre	CORFMAT Jean-Pierre	FERRAND Jacky

ABSENTS
EXCUSES
NON EXCUSES HALLIER Cécile
Désignation du secrétaire de séance : Alexandre BOLAN

Vote des taux d'imposition

Délibération 2026-03-03-04

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Le taux de la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de 2025.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
- taxe d'habitation : 21.99 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 51.51%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 87.18 %

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 056-215600453-20260305-2026_03_03_04-DE

CHARGE Monsieur le Maire
- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Au registre sans les signatures

À Le Cours le 04 mars 2026

Raymond HOUEIX
Maire de Le Cours

Raymond HOUEIX
MAIRE

Alexandre BOLAN
Le secrétaire de séance